



## DEMANDE DE DEROGATION D'HORAIRE

Ce formulaire doit être adressé à :

OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL  
5, rue David-Dufour - Case postale 64 - 1211 Genève 8  
Tél.: 022 388.29.29 – Mail : ocirt-sst@etat.ge.ch

***Les demandes doivent nous être communiquées au moins 2 jours ouvrables avant le début des travaux***

Date de la demande : .....

**Raison sociale** : .....

Genre d'activité : .....

Adresse exacte : ..... NPA/Lieu : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-Mail : .....

**Lieu où les travaux seront effectués :**

**Dérogation sollicitée (remplir un formulaire par type de dérogation) :**

- travail de nuit (art.17 LTr)  travail du dimanche ou jours fériés (art. 19 LTr)
- travail en équipes – travail de nuit (art.17 LTr, 34 OLT1)  travail continu (art.24 LTr)

Avez-vous consulté les travailleurs et obtenu leur **consentement** ? oui  non

**MOTIFS DE LA DEMANDE (Merci d'expliquer de manière circonstanciée les raisons pour lesquelles les travaux projetés ne peuvent absolument pas être effectués durant les horaires normaux de travail. Un exposé des motifs précis et détaillé est une condition nécessaire à l'examen de la présente requête) :**

**Horaires de travail faisant l'objet de la demande :**

Date(s) (Jours ou périodes)  ( Exemples :16,18,20 juillet ou du 16 au 17 juillet 2008 )	Nombre de travailleurs concernés par la demande			Horaire(s) prévu(s)  ( Exemple : 14h - 18h // pause // 19h - 24h ) Si travail en équipes, préciser l'horaire de chaque équipe
	Hommes	Femmes	Jeunes gens	
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

**Nombre de jour(s) / nuit(s) touché(s) par la demande :** .....jour(s) .....nuit(s)


**Horaire contractuel des travailleurs concernés par la demande :** ..... heures par semaine réparties sur ..... jours

**Les travaux sont-ils susceptibles d'être bruyants et/ou d'incommoder le voisinage ?** oui  non   
Si oui, les prescriptions de l'inspection des chantiers du DCTIL (☎:022 546 64 80) devront être respectées.

**Pour les entreprises étrangères, avez-vous rempli les formalités d'annonce et/ou d'obtention des autorisations de séjour pour vos travailleurs détachés ?** oui  N° d'annonce : .....  
non   
(Pour de plus amples renseignements : <http://www.ge.ch/> - Tél.: 022 388 29 29 – Mail : ocirt-sst@etat.ge.ch

**Timbre de l'entreprise :**

Le soussigné certifie que les informations données sont exactes  
**Nom et signature de la personne responsable**

	<b>La présente demande ne vaut que pour les travailleurs occupés par l'entreprise mentionnée ci-dessus</b> <b>Pour obtenir un permis prévu par la loi, l'employeur présentera à temps une requête motivée et accompagnée des pièces nécessaires (Art. 49 LTr).</b>
---	---